

Transition énergétique

Contribution du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine 22 mars 2013

I. L'action du Parc

Le Parc a réalisé son plan climat en 2006. Depuis 2005, il avait mené des actions sur le bois énergie, puis l'éolien. La démarche de plan climat a permis de prioriser les actions qui ont ensuite été réorientées vers la performance énergétique du bâti, les circuits courts et, depuis 2011, vers la mobilité. Ces actions, rappelées pour mémoire en fin de document, sont décrites dans la note de 6 pages jointe « le Parc agit pour le climat », document également consultable [ici](#).

II. Notre contribution au débat sur la transition énergétique

A. Comment développer l'efficacité énergétique et la sobriété ?

Les habitants du territoire détiennent la majorité du potentiel d'économies d'énergie dans le bâtiment, en matière de mobilité ou par leurs pratiques ou leurs modes de consommation. Les collectivités ont à la fois un rôle d'exemple et d'impulsion de politiques dynamiques énergétiques.

1. L'appropriation.

Après avoir eu une approche de communication globale sur les enjeux et les solutions, approche qui, comme la campagne nationale « faisons vite, ça chauffe », n'a pas eu de réel impact, nous avons commencé à travailler sur une approche sensible et plus proche du terrain. Au-delà de la communication, de la sensibilisation, c'est **l'appropriation** de ces thématiques qui est essentielle et apparait comme un prérequis à toute action de sobriété. L'enjeu énergétique étant très souvent présenté de manière culpabilisante, il est souhaitable de trouver des approches plus sensibles, voire ludiques et surtout positives afin qu'elles touchent réellement les publics avec lesquels on souhaite travailler (**cf exemple d'action 1**). **L'éducation** contribue à cette appropriation et au développement d'un esprit critique vis-à-vis des solutions proposées. Les actions de sobriété n'intéressent que si leurs bénéfices sont suffisamment palpables, concrets. Ainsi les démarches à mettre en œuvre par les habitants et élus (ou tout autre public) ne sont plus perçues comme des contraintes mais comme des moyens pour atteindre leurs propres objectifs.

2. L'argent et la précarité

Un des éléments contribuant (mal)heureusement à l'appropriation des enjeux de sobriété est celui de l'impact budgétaire des dépenses énergétiques. Au-delà de l'éco-citoyenneté, les surcoûts imputables à l'énergie risquent de motiver par obligation de plus en plus d'acteurs ou d'habitants. En effet, la précarisation dans les espaces ruraux est de plus en plus fréquente avec la crise économique. L'aspect financier est donc à la fois un moteur de la sobriété et un risque majeur lié à l'énergie.

Remarque : attention aux effets rebonds de la sobriété énergétique : que fait-on de l'argent économisé ? les choix peuvent être plus compromettants encore en terme de GES... exemple de la voiture électrique démocratisée (est-ce pour demain ?) qui pourrait permettre d'économiser et ainsi de se payer des vacances courts-séjours grâce à la baisse des prix du transport... aérien !

3. Un cadre

a) Politique

Aujourd'hui dans notre espace rural (c'est beaucoup moins vrai en ville), seuls les plus engagés (voire militants) adoptent des comportements sobres ou en faveur du développement durable. Cette attitude n'est pas forcément « porteuse » politiquement. Même quand ils agissent en ce sens, les élus n'affichent ou n'assument pas forcément leur position, afin de ne pas paraître « hors normes » ou culpabilisateur. Le cadre politique d'un plan climat peut légitimer l'action d'élus qui seraient alors dans « l'obligation » « de s'y conformer ». La transition énergétique peut en effet ne pas être très porteur électoralement, surtout dans un territoire nucléarisé.

On peut également s'interroger sur l'inflation des démarches « développement durable » comme les agenda 21 et autres AEU qui peuvent apparaître comme autant d'éléments normatifs supplémentaires.

Pour les collectivités qui n'ont pas l'obligation de mener un PCET, l'Agenda 21 est une démarche intéressante qui permet leur positionnement et leur impose de fixer leurs priorités face à 5 grands enjeux (les 5 finalités) dont celui de la lutte contre le changement climatique. L'obligation de mener une démarche participative impose, dans une certaine mesure, une appropriation de ces thématiques et des projets menés, à minima par les élus et les agents, au mieux par une partie de la population.

b) Réglementaire

La réglementation est utile car elle permet :

- à la société d'avancer dans une même dynamique (cf les Réglementations thermiques)
- aux élus de bénéficier d'un cadre protecteur, vis-à-vis des demandes d'administrés ; elle donne une ligne directrice ou assoit leurs politiques

La réglementation peut également freiner certaines dynamiques : la société est hyper normée, cela conduit parfois à des situations inextricables.

Nous proposons que les PNR puissent devenir de réelles « zones franches réglementaires » leur donnant la possibilité de s'affranchir des normes et réglementations pour pouvoir expérimenter. Il s'agirait d'un droit à l'expérimentation reconnu par l'Etat qui assurerait bien évidemment un réel suivi des opérations en s'attachant plus au projet qu'à la norme (proposition qui avait déjà été évoquée il y a quelques années et poussée notamment par Marc HOFFSESS).

c) Technique

L'évolution de la technique et de la technologie permet également la sobriété. Sans être la solution à tout, elle permet de déculpabiliser en ne faisant pas reposer tous les **Négawatts** à produire sur l'unique comportement des gens.

Grace à la technique (cf **exemple d'action PNR 2**), la sobriété n'est plus synonyme de « retour en arrière » mais bien de modernité. Il est important d'offrir de nouvelles solutions de sobriété.

4. La sobriété synonyme de recyclage et de réutilisation

L'innovation résiderait par ailleurs dans l'écologie industrielle ou dans l'économie circulaire à l'échelle de territoires. Celle-ci est encore très peu développée en dehors de grands parcs industriels. On assiste à quelques actions participant de cette logique avec la filière bois énergie ou la méthanisation. Mais, cette façon de penser, notamment lors de projets d'aménagement, n'a pas encore pénétré les territoires ruraux. Cela peut être un thème d'expérimentation pour les PNR.

B. Quel type de mix énergétique pour 2025 ?

Pour le mix énergétique, se référer au scénario Négawatt.

1. Du mix énergétique à l'aménagement du territoire

Les solutions du mix énergétique pour les besoins des bâtiments existent même si elles ne sont que peu mise en œuvre faute de capacité d'investissement. Le Parc et ses partenaires doivent démultiplier l'argumentation en faveur de l'approche en coût global auprès des décideurs et des usagers.

En revanche, le Parc a de grosses interrogations sur la possibilité de proposer un mix énergétique dans le domaine du transport. Quelle substitution possible au pétrole dans les déplacements ? Est-il pertinent de développer l'électricité en espace rural, sachant que pour la produire, il serait possible de développer des énergies locales et/ou renouvelables ?

S'il n'y a pas de solution miracle pour la source énergétique, se pose alors la question du motif de déplacement...et donc de la sobriété énergétique à nouveau (**cf exemple d'action PNR 3**).

Il s'agirait par exemple de rapprocher les services et l'emploi des lieux de résidence. Or à l'occasion de l'élaboration des SCOT par exemple, on perçoit les tensions entre EPCI qui restent souvent concurrents pour attirer des entreprises sur leur territoire. Il devrait pouvoir être envisagé d'instaurer des solidarités fiscales pour favoriser la coopération entre communes pouvant recevoir les bienfaits d'une économie résidentielle grâce à ses services et équipements existants (et à développer) et celles déjà « sinistrées » qui se sentent exclues des dynamiques de développement. Ce type de coopération devrait pouvoir être encouragé par la bonification d'aides existantes ou le fléchage de dotations. Cela implique de proposer un cadre d'application expérimental pour l'application de la fiscalité locale. Cela implique aussi une ingénierie spécifique pour travailler dessus... Quels choix en énergies renouvelables et quelles innovations technologiques ?

2. L'innovation technologique

En lien avec le point précédent, l'aménagement numérique du territoire apparaît comme une priorité pour l'espace rural. La fibre optique est à privilégier pour concilier les enjeux paysagers et technologiques qui cohabitent parfois difficilement comme on peut le constater dans le déploiement de la 3G en téléphonie mobile (et que dire de la 4G qui nécessitera une plus grande densité d'antenne relais !).

La pile à combustible pourrait également être une solution intéressante notamment pour le transport. Il est difficile de se positionner sur les nouvelles technologies qui, en énergie consommée par l'utilisateur, peuvent paraître plus intéressantes mais dont l'analyse du cycle de vie pourrait les montrer plus désastreuses que les solutions « conventionnelles ».

3. Les ressources locales

Les filières locales telles que le bois énergie et la méthanisation ont toute leur place sur nos territoires. Cependant la méthanisation, bien que reposant sur des techniques approuvées, est difficile à mettre en place et un gros travail de mobilisation des acteurs est nécessaire. Les réseaux de chaleur fonctionnant à la biomasse dans les espaces peu denses ont par ailleurs des temps de retour sur investissement trop longs pour intéresser les organismes financeurs, aussi ils ont pour l'instant peu d'avenir en milieu rural.

Les ressources locales des Parcs pourraient être énergétiques, mais elles sont également patrimoniales et paysagères. Aussi, les énergies éoliennes et solaires ont quelques difficultés à trouver leur place et le Parc doit avoir un rôle de médiateur en la matière....

De même, il est nécessaire de se réapproprier en les adaptant au contexte actuel les ressources locales et les savoir-faire de construction qui ont été abandonnés pendant plus de 40 ans. Doit-on continuer à construire en pierre de tuffeau, matériau local ... mais à quel prix ? Il n'est aujourd'hui pas simple de concilier par exemple construction bois et patrimoine et c'est du rôle du Parc d'aider les élus, les habitants et les architectes à concevoir le patrimoine de demain en conciliant les enjeux énergétiques et historiques de la construction (**cf exemple d'action4**).

C. Quels coûts et quels financements ?

Les montages expérimentés en Rhône Alpes pour permettre à des « tiers financeurs » de financer les travaux de réhabilitation thermique paraissent très séduisants. Ils nécessiteront des garanties sérieuses.

Les territoires devraient continuer à développer une culture de l'investissement local, dans la continuité des SEM-énergie locales qui se sont constituées et ont, par exemple en Maine-et-Loire, accéléré l'installation de solaire PV en toiture.

Au-delà de l'investissement des collectivités, c'est l'investissement citoyen qu'il convient de mobiliser : Énergie Partagée Investissement est une Société en commandite par actions (SCA) qui permet aux citoyens de devenir actionnaires de centrales de production d'énergie renouvelable. Elle peut permettre de s'affranchir des conflits liés à l'installation de micro-centrales sur les toitures privées dans les centres bourgs.

La fédération des Parc devrait constituer un partenariat avec la NEF (la banque) qui soutient Energies Partagées et d'autres opérations d'investissement citoyen et solidaire.

La fédération et les PNR devraient également s'engager auprès d'Enercoop afin de mettre en adéquation nos pratiques et les principes que nous défendons.

III. Des exemples à retenir pour illustrer les propos du Parc

Action 1 : Spectacle « [Atmosphère Atmosphère](#) »

Action 2 : Le [référentiel pour la réhabilitation thermique du bâti ancien](#)

Action 3 : Le [concours « maison passive ligérienne »](#)

Action 4 : Accompagnement des EPCI dans la définition de [stratégies de mobilité rurales](#).

IV. Pour mémoire : Liste des actions climat du Parc :

A. Bâtiment

1. Rénovation thermique et tuffeau

- Référentiel sur la réhabilitation thermique du tuffeau - 2012
- Animations « passe à ton voisin »
- Formation d'artisans sur la réhabilitation thermique du tuffeau - 2013
- Conseil aux communes dans le cadre d'un partenariat avec le SIEMML et le Pays Saumurois pour une offre de « Conseil en énergie Partagé » - 2011 et suivantes
- Conseil aux particuliers et accompagnement de chantiers



2. Eco construction

- Construction HQE® de la [Maison du Parc - 2008](#)
- Concours « maison passive ligérienne » - 2011
- Film : Le fleuve, la tuffe et l'architecte - 2011

B. Energie

1. Maitrise de l'énergie

- Edition d'un petit guide de l'habitat sain proposant des solutions d'économie de l'énergie 2012
- Animation d'une équipe « [Défi familles à énergie positive](#) » - 2011

2. Bois énergie

- [Pôle d'excellence rurale bois énergie dans le Saumurois - 2006](#)
- Adhésion du Parc à la SCIC bois énergie de Maine et Loire - 2012



3. Eolien

- [Guide de l'éolien - 2009](#)
- Accompagnement des EPCI dans les démarches de ZDE - 2012

4. Solaire

- Accompagnement de porteurs de projets publics pour favoriser l'investissement local - 2010
- Avis sur les études d'impact
- Intégration du solaire au bâti en tuffeau dans le cadre du référentiel sur la réhabilitation thermique du tuffeau - 2012

C. Transport

- Elaboration d'une stratégie de mobilité -2011
- Vélobus et pédibus en milieu rural -2011
- De l'auto partage à l'autostop participatif – 2011
- Accompagnement des EPCI dans des stratégies de mobilité en vue de les impliquer dans des centrales de mobilité en milieu rural -2011 et suivantes
- Aménagement d'un Pôle d'échanges multimodal à la gare des Rosiers sur Loire – 2012
- Editions de guides de la mobilité à l'échelle des EPCI - 2013



- Contribution à la mise en place de plateforme de mobilités locales
- Accompagnement d'un PDA sur un EPCI - 2013

D. Urbanisme

Toutes ces actions sont décrites sur le [minisite de l'urbanisme durable du PNR](#)

- TUFAU : (Trousse d'Ustensiles Facilitant l'Aménagement et l'Urbanisme) - 2010 et suivantes
- [Projet de Recherche MOUR](#) : nouvelles MObilités et Urbanisme Rural - 2011-2013
- Autopromotion immobilière de Villaines-les-Rochers - 2010
- Eco lotissement de Forges - 2007
- Conseil aux collectivités

E. Agriculture

- Réalisation de [28 diagnostics planète](#) sur des exploitations agricoles de Maine et Loire - 2009
- [Programme de recherche MACC](#) : mobilisation des Agriculteurs sur l'atténuation au changement climatique - 2012-2013
- Mise en place d'une [plateforme de distribution de produits bio en circuits courts](#) à destination des restaurants scolaires en Saumurois - 2011



F. Tourisme

- Charte hébergement nature et patrimoine - 2010
- Classeur à destination des hébergements touristiques : guide de l'habitat sain - 2012
- Charte européenne du tourisme durable (volet mobilité notamment) - 2013

G. Education

- Energie - 2008
- Eco construction - 2012
- Accompagnement pédagogique pédibus -2011
- Alimentation et circuits courts

H. Mobilisation – sensibilisation

- Création d'un mini-site du plan climat du PNR : <http://www.parc-lat-climat.fr>
- Mobilisation de familles pour le défi Familles à énergie positive - 2011 et suivantes
- Atelier prospectif sur l'adaptation au changement climatique à destination des habitants - 2011 et suivantes
- [Forum citoyen sur le climat](#) : quand la culture s'en mêle - 2011
- Spectacle Atmosphère Atmosphère - 2011 et suivantes
- [Journées techniques](#)
- Forum citoyen « habitat sain, habitat rêvé » 2013



I. Evaluation

- Evaluation du territoire et recherche d'indicateurs - 2010
- Expérimentation et adaptation de l'outil « climat pratic » en collaboration avec le RAC et l'Ademe - 2010
- Réflexion sur une nouvelle stratégie d'évaluation du PCET en lien avec l'évaluation de la charte du Parc - 2012